

GRATUIT

LE JOURNAL

Version numérique : www.aegq.qc.ca

Association des employées et employés du gouvernement

SOMMAIRE

AORP	3
Contes de Noël	4
Nissan Frontier édition Hardbody 2024	
Approche vintage	7
Nominations	8
Créer une nouvelle habitude.....	9
Vos ministères et organismes.....	10

Joyeuses fêtes !



FONDS
de solidarité FTQ

POUR UN FUTUR DURABLE, MAINTENANT.

fondsftq.com/notre-impact



EN INVESTISSANT DANS L'ÉCONOMIE D'ICI

avec les produits FlexiFonds, vos valeurs créent de la valeur.

CELI | REER

Cotiser maintenant
fondsftq.com/flexifonds



Vous avez des questions? Communiquez avec un conseiller en épargne collective FlexiFonds
au 1 833 383-2121.

Les parts des fonds FlexiFonds sont distribuées uniquement au Québec par FlexiFonds de solidarité FTQ inc., un courtier en épargne collective détenu en propriété exclusive par le Fonds de solidarité FTQ. FlexiFonds de solidarité FTQ inc. ne distribue les parts d'aucun autre fonds commun de placement. Un placement dans un fonds commun de placement peut donner lieu à des frais de gestion et autres frais. Veuillez consulter votre représentant inscrit en épargne collective et lire le prospectus et les aperçus du fonds avant de faire un placement. Les parts des fonds FlexiFonds ne sont pas assurées par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni quelque autre organisme d'assurance-dépôts gouvernemental. Les parts des fonds FlexiFonds ne sont pas garanties, leur valeur fluctue fréquemment et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement dans l'avenir.

L'AQRP : Défendre vos droits aujourd'hui pour préparer votre avenir

Vous vous demandez peut-être pourquoi une association de retraités s'adresse à vous, qui n'êtes peut-être pas prêt à prendre votre retraite, mais bien au cœur de votre vie active. Pourtant, c'est justement maintenant que l'AQRP, l'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic, agit pour préparer le futur, le vôtre y compris.

La crise du milieu est peut-être à votre porte. C'est cette période charnière qui intervient vers la cinquantaine et qui constitue le moment propice pour réfléchir à ses priorités et réorienter sa vie.

L'AQRP peut être une clé pour votre avenir.

Nous travaillons activement pour défendre les droits des retraités actuels, tout en construisant un avenir où vous pourrez, vous aussi, vieillir dans la dignité et la sérénité. Cela signifie que nous devons nous assurer que des services de soutien adaptés seront disponibles pour répondre à vos besoins futurs, que les politiques publiques garantiront votre qualité de vie et que personne ne sera laissé pour compte ou isolé.

Concrètement, nous faisons pression sur les décideurs pour que les priorités des aînés soient entendues. Nous luttons continuellement pour l'accès à des soins à domicile, pour un financement adéquat des ressources pour les personnes âgées, et pour la création d'environnements inclusifs où chacun peut s'épanouir, peu importe son âge.

Viellir ne devrait pas rimer avec solitude ou insécurité. L'AQRP agit pour que, lorsque le moment viendra, vous puissiez compter sur des conditions de vie respectueuses, entouré d'un réseau social et de services adaptés à vos besoins.

Nous construisons « aujourd'hui » ce que sera votre « demain », parce que tout le monde mérite une retraite épanouissante et bien préparée. Alors, vous le savez maintenant : l'AQRP est déjà là pour vous !

Faites confiance à une organisation qui veille sur vous, même avant que vous en ayez besoin.

L'AQRP vous souhaite de

joyeuses fêtes !



Association québécoise
des retraité(e)s des secteurs
public et parapublic

1 800 653-2747 • 418 683-2288 • aqrp.ca • info@aqrp.ca

Contes de Noël

Un conte de Jeanne

L'hiver est précoce, cette année. Décembre accroche ses petits cristaux immaculés. A l'orée du bois, une maisonnette, faite de troncs de sapins assemblés, est en partie cachée derrière un mur de neige. Quelques pas tracent un chemin jusqu'à sa porte. Ce soir, c'est la veille de Noël. Pierre a dix ans. Il habite là avec sa petite sœur Lucie et ses parents. Le petit garçon est bien triste depuis que son chien, Bob, a disparu. Toute la famille s'est mise à le chercher, à l'appeler dans les bois environnants, en vain. Qu'est-il devenu ? Il doit être mort, voilà huit jours qu'il n'est pas revenu.

- «Il y a un loup qui rôde dans les environs» a dit le père au dîner.
- «Le froid et la neige le rendent hardi. On l'a aperçu près de la cabane du vieux trappeur».

Pierre est de plus en plus inquiet pour Bob. Peut-être a-t-il été dévoré par le loup ? Ce soir, la veillée traditionnelle sera triste. Même les gâteaux que sa mère a préparé ne taquinent pas son odorant, ni le fumet s'échappant des marmites. Dans l'âtre, des langues de feu dansent gaiement, lèchent les bûches odorantes et colorent de reflets chatoyants les guirlandes du sapin. Pierre ne les voit pas. Tout est triste en lui et autour de lui. Il pense à Bob. Le repas est prêt et on se met à table. Le vent hurle au dehors. Bob doit avoir bien froid. Mais où peut-il bien être ?

Les pensées de Pierre sont loin de la douceur présente de cette soirée de réveillon. Soudain, un bruit se mêle au bruit du vent. C'est le loup qui rôde pense-t-on. L'anxiété de Pierre grandit. Mais qui donc cogne à la porte ? Le père va ouvrir armé de son fusil.

- «Mais, c'est ce bon vieux Thomas, le trappeur ! Vous êtes le bienvenu mon ami, une place vous attend à table». Une luge qu'il traîne entre avec lui et... oh, stupeur ! Bob est là emmitoufflé dans une couverture.

- «Oui», dit le vieux trappeur, «je l'ai trouvé, gisant dans le fond du ravin de Sainte Agnès. Je passais alors qu'une tempête de neige commençait. Il a dû glisser et s'est brisé les pattes arrière. Je l'ai soigné et gardé au chaud toute la semaine. Il va beaucoup mieux maintenant. Dans quelque temps, il n'y paraîtra plus».

Bob se dégage de la couverture, agite ses pattes avant et lèche sans fin en jappant de joie les mains et le visage de son jeune maître, accouru vers lui. Pierre rit et pleure, serre contre son cœur la grosse tête de Bob.

- «Ah mon Bob, mon Bob, tu es là !» articule Pierre avec, tour à tour sur son visage une expression d'étonnement, de peine et de joie immense. Son visage maintenant rayonne de bonheur. Il ne pouvait espérer un plus beau cadeau de Noël. Toute la maisonnée se réjouit avec lui. Jamais Pierre n'oubliera cette veillée. Ce fut le plus fabuleux Noël de sa vie !

Un conte de Goyote

C'est la veille de Noël. Ici, dans la région du pôle nord, certains ours vivent tellement loin de toutes populations (animales ou humaines) qu'ils n'ont parfois jamais de visites.

Yocko, l'ourson blanc avoua à sa mère qu'il était inquiet quant à la venue du Père Noël. Une seule question lui venait à l'esprit : qui ?

Mais qui va lui dire où nous nous trouvons ?

Cette soirée du 24 décembre est glaciale comme un jour d'hiver rude dans le Sud de la France où l'on est plus habitué à porter un polo en hiver qu'un gros pull-over de montagne.. Yocko partit en balade espérant que le vieil homme vêtu de rouge et de blanc mettrait la main sur une carte et arriverait à trouver la route menant à sa tanière.

Chemin faisant, il rencontra un elfe qui lui demanda la direction du Pôle Nord, il avait un rendez-vous urgent avec le Père Noël, et celui-ci devait sûrement l'attendre.

Sachant que l'elfe était un ouvrier du Père Noël et qu'il faisait partie de la tournée de Christmas, l'ourson fit le plus vite possible, il prit le petit bonhomme sur son dos et en avant : les voici partis tous les deux sur la Banquise, dans le brouillard, le blizzard - blizzard, vous avez dit blizzard, comme c'est blizzard, non bizarre - et le froid.

- Nous y voilà ! s'écria Yocko. Mais je ne vois pas d'atelier !
- C'est normal, ta fourrure est assez épaisse pour supporter le froid, mais nous, nous ne sommes pas autant protégés; donc, l'atelier est sous terre !

Il récita une fable et hop; les deux personnages se retrouvèrent au chaud dans l'atelier du Père Noël, appelé Léon. C'était l'heure à laquelle il allait dans son bureau pour voir les lettres de dernières minutes et étudier le trajet de sa tournée annuelle. Une tasse de chocolat chaud à la main, en voyant Yocko s'approcher timidement, il lui dit :

- Ho ho ho, je suis le Père Noël, comment t'appelles-tu et que fais-tu ici ? Comment as-tu trouvé l'entrée secrète de mon usine à jouets ?
- Bonjour, lui répondit poliment l'ourson. Je suis Yocko et c'est un elfe que j'ai mené jusqu'ici, qui m'a permis d'entrer.

Mais il ajouta :

- J'ai une question très sérieuse à vous poser. Puis-je ?
- Vas-y donc, je t'en prie !
- Pourrez-vous trouver mon logement, lui, qui est isolé des autres ?
- Tu sais, lui répondit-il, il y a 2000 ans, Internet n'existait pas et les Rois mages ont quand même trouvé Jésus. Ma réponse te convient-elle ?
- Oh oui, merci.

Et Yocko repartit chez sa mère à qui il raconta toute l'histoire. Il s'endormit d'un sommeil lourd de fatigue et de souvenirs.

Le lendemain matin, il fut le premier au dessus des paquets. Parmi ceux-ci, un portait le nom de Yocko, écrit à la hâte, et c'était un Père Noël portant un bébé.

Chers membres de l'AEGQ

Pour les fêtes, continuez à vous entourer de bon monde.

Meilleurs vœux!



beneva

Les gens
qui protègent
des gens

Les assurances de dommages sont souscrites par Société d'assurance Beneva inc. et distribuées par Beneva inc., agence en assurances de dommages et ses partenaires autorisés. En tout temps, seul le contrat d'assurance précise les clauses et modalités relatives à nos protections. Certaines conditions et exclusions s'appliquent. | © Beneva inc. 2024 ^{MD} Le nom et le logo Beneva sont des marques de commerce de Groupe Beneva inc. utilisées sous licence.



Axé sur les solutions. Inspiré par les gens.

Nous sommes heureux de collaborer avec vous à Québec depuis maintenant 40 ans. Nos meilleurs vœux en cette période des fêtes!



Devant : Kathy Paradis, Lyne Sylvain, Marie-Josée Gingras,
Nathalie Blais et Geneviève Tremblay
Derrière : Patrick Gagné, Sonya Lavallée, Sabin Blais, Pierre-Étienne Touchette,
Simon Plante et Régis Goulet
Merci à la boutique LUSINE de Place de la Cité pour le décor.



Nissan Frontier édition Hardbody 2024

Approche vintage

Pratiques, moins encombrantes que les camionnettes pleine grandeur, les camionnettes intermédiaires attirent toujours leur lot d'adeptes. Seulement quatre constructeurs en proposent toujours, dans une grande variété de modèles. Nissan en fait partie depuis plus de 40 ans. Son offre tient-elle toujours la route ?

Pour l'année modèle 2024, le concepteur en chef de projet de Nissan Design America a été saisi de nostalgie. Il a eu l'idée de revisiter le passé en créant l'édition Hardbody, un clin d'œil aux années 1990. L'œil averti reconnaîtra les jantes en alliage de 17 po qui reproduisent le dessin de celles du camion d'origine, la réplique du logo « 4x4 » sur les portes avant et le graphisme du panneau de la caisse. Le véhicule se démarque aussi par des ailes arrière noires, un rail latéral noir et une barre sport montée sur la caisse.

Habitacle conservateur

Nissan n'a cependant pas eu beaucoup d'efforts à déployer pour prolonger le style rétro à l'intérieur. Par rapport au Toyota Tacoma, son rival nippon, il ne fait aucun doute que la marque n'a pas cherché à impressionner la galerie. Elle a misé sur la carte de la fonctionnalité. C'est toutefois une approche qui convient au type de véhicule. L'instrumentation est lisible, et les commandes tombent sous la main.

Faciles d'accès malgré la hauteur du véhicule, les places avant fournissent un bon dégagement pour les jambes. Le conducteur trouve facilement une position de conduite confortable. Il profite également d'une bonne visibilité. Étonnamment, le volant n'est pas télescopique. Nissan a corrigé cet écueil pour les modèles de l'année 2025. À l'arrière, la banquette est très basse, ce qui entraîne l'absence de soutien pour les cuisses. Le dégagement pour les jambes des personnes de plus grande taille reste également limité. Les matériaux sont de bonne qualité, mais certains pourraient être plus souples. Leur finition est correcte.

Mécanique efficace

Le Nissan Frontier puise son énergie dans un moteur V6. Pour son Tacoma, le rival nippon du Frontier, Toyota a plutôt opté pour un moteur à 4 cylindres turbocompressé. Les deux véhicules fournissent des performances sensiblement comparables, mais Toyota fait un peu mieux du côté de la consommation d'essence. Durant l'essai, le Frontier a consommé une moyenne de 13 l/100 km (11,8 l/100 km pour le Tacoma). Le V6 de 3,8 L développe 310 chevaux et un couple de 281 lb-pi. Jumelée à une boîte automatique à neuf rapports dont les passages s'effectuent en douceur, cette mécanique fournit de très bonnes performances. Au moment de le solliciter, il réagit rapidement et se montre discret à vitesse de croisière. La capacité de remorquage de ce modèle atteint 2 820 kg (6 220 lb). En comparaison, elle atteint 2 905 kg (6 404 lb) du côté du Tacoma.

De façon générale, le Frontier se comporte sur la route avec compétence et civilité. Le protégé de Nissan n'offre cependant pas le degré d'agilité et de raffinement du Tacoma. À basse vitesse, la direction est assez lourde,



ce qui exige davantage d'efforts lors des manœuvres de stationnement. La suspension gère généralement bien les imperfections de la route, mais le véhicule n'en demeure pas moins une camionnette : certains mauvais revêtements entraînent des secousses plus senties, surtout lorsque la caisse est vide.

La différence de prix entre les camionnettes intermédiaires et celles pleine grandeur n'est pas toujours grande. C'est surtout leur format plus compact qui plait. L'offre de Nissan tient la route. Depuis la dernière refonte de 2022, le véhicule a gagné en maturité. Fiable, robuste, le Frontier se décline dans une variété de modèles, dont les PRO-4X, concurrents des modèles TRD chez Toyota. Pour l'année modèle 2025, le constructeur lui apporte d'autres améliorations qui comprennent notamment une augmentation de la capacité de remorquage et l'ajout d'un système d'infodivertissement à écran tactile de 12,3 pouces de série.

Nissan Frontier édition Hardbody 2024

Prix du modèle essayé : 52 000 \$

Concurrence : Chevrolet Colorado, Ford Ranger, Toyota Tacoma

NOMINATIONS du conseil des ministres

Sûreté du Québec

M. Eric Benoit est nommé, à compter du 10 novembre 2024, directeur général adjoint de la Sûreté du Québec. M. Benoit est inspecteur-chef, directeur District Est à la Sûreté du Québec.

Institut national de santé publique du Québec

M. Denis Marion est nommé président du conseil d'administration de l'Institut national de santé publique du Québec.

Ministère des Relations internationales et de la Francophonie

M. Steven Jast est nommé, à compter du 11 novembre 2024, délégué du Québec à Houston aux États-Unis.

Mme Nathalie Rivard est nommée, à compter du 31 octobre 2024, déléguée du Québec à Atlanta aux États-Unis.

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Mme Lesley Hill est nommée, à compter du 31 octobre 2024, sous-ministre adjointe au ministère de la Santé et des Services sociaux et nommée directrice nationale de la protection de la jeunesse.

Bureau des présidents des conseils de discipline

M. Georges Ledoux est nommé de nouveau président de conseil de discipline du Bureau des présidents des conseils de discipline.

Musée national de l'histoire du Québec

M. Maxime Pedneaud-Jobin est nommé, à compter du 31 octobre 2024, membre du conseil d'administration et directeur général du Musée national de l'histoire du Québec.

Ministère des Relations internationales et de la Francophonie

M. Mario Girard est nommé, à compter du 17 février 2025, délégué général du Québec à Tokyo, au Japon.

Secrétariat du Conseil du trésor

M. Philippe Matteau est nommé, à compter du 18 novembre 2024, secrétaire associé du Conseil du trésor. M. Matteau est directeur général des relations du travail et de la gouvernance en éthique à ce secrétariat.

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

M. Alexandre Hubert est nommé, à compter du 18 novembre 2024, vice-président de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail. M. Hubert est secrétaire associé du Conseil du trésor.

Ministère du Conseil exécutif

M. Jean-François Lord est nommé, à compter du 27 novembre 2024, secrétaire adjoint au ministère du Conseil exécutif. M. Lord est directeur des affaires juridiques au ministère de la Justice.

Ministère de la Cybersécurité et du Numérique

M. Yvan Fournier est nommé, à compter du 14 novembre 2024, sous-ministre adjoint au ministère de la Cybersécurité et du Numérique. M. Fournier est directeur des ressources informationnelles du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches.

Ministère de la Langue française

Mme Nathalie Marcoux est nommée, à compter du 18 novembre 2024, sous-ministre adjointe au ministère de la Langue française. Mme Marcoux est vice-présidente à la surveillance des marchés publics à l'Autorité des marchés publics.

Musée de la Civilisation

Mme Julie Lemieux est nommée, à compter du 9 décembre 2024, membre du conseil d'administration et directrice générale du Musée de la Civilisation.

Société du Plan Nord

M. Patrick Beauchesne est nommé de nouveau président-directeur général de la Société du Plan Nord.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

M. Bernard Verret est nommé de nouveau sous-ministre du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Centre universitaire de santé McGill

Mme Colleen Timm est nommée, à compter du 25 novembre 2024, présidente-directrice générale adjointe du Centre universitaire de santé McGill.

Comité consultatif sur les changements climatiques

M. Alain Webster est nommé de nouveau président du comité consultatif sur les changements climatiques.



Voeux de Louise Brisson, b.a.géog. Courtier immobilier

La période des Fêtes est un temps de retrouvailles et de plaisirs renouvelés. Pour chacun de vous, que Noël vous apporte d'heureux moments, de petits et de grands bonheurs avec tous vos proches. Je vous souhaite une Bonne et Heureuse Année 2025, et puissiez-vous réaliser vos rêves les plus chers!



CRÉER UNE NOUVELLE HABITUDE

Il appert que le cerveau prend 90 jours pour instaurer une nouvelle habitude.

En ce début d'année, cette période de renouveau, le moment est bien choisi pour faire un bilan de l'année précédente, en vous posant 3 questions sur vos habitudes de vie actuelles, que ce soit pour l'alimentation, le sommeil, l'activité physique, le tabagisme, la gestion du stress, le temps accordé aux loisirs, à la détente, aux activités sociales et familiales...

- Quelles sont les habitudes de vie que j'aimerais maintenir?
- Quelles sont les habitudes de vie que j'aimerais arrêter?
- Quelles sont les habitudes de vie que j'aimerais ajouter?

En répondant à ces 3 questions simples, mais efficaces, vous saurez dresser un portrait de vos intentions pour la nouvelle année, dans une perspective de bien-être et de santé.

Une fois vos intentions dessinées, vous pouvez en déterminer une première que vous estimez

prioritaire afin de poursuivre votre réflexion. Sur une feuille à part, réécrivez votre intention en haut de la façon la plus spécifique et mesurable que possible. Par exemple, si vous voulez accorder plus de temps à la détente, questionnez-vous sur «combien de temps par semaine»? Si vous voulez être plus actif, cela correspond à quelle durée ou quelle fréquence? Plus vous êtes précis dans votre intention, plus il sera facile pour vous de vous mettre en action et d'évaluer où vous en êtes.

Bien formulée, l'intention de départ devient un objectif ou une résolution. Questionnez-vous ensuite sur «Que pouvez-vous faire dès aujourd'hui?». Cette étape est primordiale pour choisir des stratégies réalistes sur lesquelles vous avez du pouvoir. Les répétitions prolongées d'une activité permettent d'augmenter l'efficacité neuronale et la capacité à répéter cette activité dans le temps, ce qui finit effectivement par en créer une habitude!

Questionnez-vous à savoir pourquoi avoir choisi cet objectif plutôt qu'un autre? Probablement que cet objectif vous permettra de vous sentir

mieux et est en accord avec vos valeurs comme individu. Réfléchir à cette question vous aide à identifier vos sources profondes de motivation pour mieux vous connaître.

En réalisant un premier pas vers votre objectif, vous renforcez votre confiance à en faire un deuxième, puis un troisième, afin de créer une habitude. On recommande souvent de penser à comment vous vous sentirez lorsque l'objectif sera atteint, car cela donne une motivation et une direction à ses efforts. Parfois cependant, cela peut sembler loin devant, dans ce cas pensez à réévaluer l'objectif ou le séparer en micro-objectifs. Par exemple, si vous souhaitez marcher une heure par jour ultimement, pourquoi ne pas commencer par marcher une heure par semaine? Ou 15 minutes par jour? Ou même un premier 15 minutes? Cela enlève la pression et ramène à l'essentiel, soit d'y aller un jour à la fois. Puis petit à petit, on sort de sa zone de confort en ajoutant un petit plus qui permet de se sentir fier.

(suite em page 11)

Membres de l'AEGQ

Épargner pour la vie, ça peut prendre moins qu'une vie.

Comptez sur nos conseillers
beneva.ca/aegq 1 866 655-0500

beneva

ÉPARGNE ET
INVESTISSEMENTS



Les gens qui protègent des gens

Les assurances de dommages sont souscrites par Société d'assurance Beneva inc. et distribuées par Beneva inc., agence en assurances de dommages et ses partenaires autorisés. En tout temps, seul le contrat d'assurance précise les clauses et modalités relatives à nos protections. Certaines conditions et exclusions s'appliquent. | © Beneva inc. 2024 ^{MD} Le nom et le logo Beneva sont des marques de commerce de Groupe Beneva inc. utilisées sous licence.

Conseil de la justice administrative

Historique

Le Conseil de la justice administrative a été institué le 1er avril 1998 au moment où la Loi sur la justice administrative est entrée en vigueur.

Le Conseil est un organisme unique dans le contexte de la justice administrative au Canada, voire même, en Amérique du Nord. Il s'apparente à plusieurs égards à certains organismes de surveillance de la magistrature au Canada, tel le Conseil de la magistrature du Québec, mais diffère quant à ses fonctions et sa composition.

Le Conseil est un organisme d'encadrement impartial et indépendant de l'Administration publique et des tribunaux sur lesquels il a compétence.

Depuis son institution, le Conseil a su développer une grande expertise en déontologie des juges administratifs qui lui permet de remplir son mandat avec soin, célérité et professionnalisme.

Les fonctions du Conseil de la justice administrative

En vertu de la Loi sur la justice administrative (chapitre J-3), le Conseil de la justice administrative exerce les fonctions suivantes :

- Recevoir et examiner toute plainte formulée contre un membre du Tribunal administratif du Québec, du Tribunal administratif du travail, du Tribunal administratif des marchés financiers, un régisseur ou greffier spécial de la Régie du logement ou un membre du Bureau des présidents des conseils de discipline et recommander la sanction appropriée, le cas échéant;
- Enquêter relativement à l'incapacité permanente d'occuper une charge de membre ou de régisseur;
- Enquêter sur un manquement dans l'exercice d'une charge administrative au Tribunal administratif du Québec, au Tribunal administratif du travail, au Tribunal administratif des marchés financiers, à la Régie du logement ou au Bureau des présidents des conseils de discipline;
- Publier annuellement à la Gazette officielle du Québec la liste des ministères et organismes constituant l'Administration gouvernementale et celle des organismes exerçant des fonctions juridictionnelles au sens de l'article 178 de la Loi sur la justice administrative;
- Édicter le code de déontologie applicable aux membres du Tribunal administratif du Québec;
- Faire rapport au ministre de la Justice sur toute question que celui-ci lui soumet et lui faire des recommandations quant à l'administration de la justice administrative par les organismes de l'Administration dont les présidents sont membres du Conseil.

Le Conseil exerce ses fonctions dans le but de soutenir la confiance du public dans la justice administrative, et plus particulièrement la confiance envers le Tribunal administratif du Québec, le Tribunal administratif du travail, le Tribunal administratif des marchés financiers, la Régie du logement et du Bureau des présidents des conseils de discipline.

Les activités

Le Conseil siège aussi souvent que nécessaire, à Québec ou à Montréal. Les séances du Conseil sont publiques : toute personne peut donc y assister.

Lorsqu'une personne dépose une plainte à l'encontre d'un décideur administratif, le comité d'examen de la recevabilité des plaintes formé par le Conseil examine la plainte pour en déterminer la recevabilité. À ce moment, le comité siège à huis clos.

Si le comité d'examen de la recevabilité des plaintes constate que la plainte est recevable, un comité d'enquête est formé. Ces enquêtes étant publiques, le calendrier des audiences des comités d'enquête est disponible sur le site web dans portail Québec.

Conseil du patrimoine culturel

Histoire

En mars 1922, le gouvernement de la province de Québec confiait à la Commission des monuments historiques le mandat de la conservation des monuments et des objets ayant un intérêt historique ou artistique. Pendant près de 40 ans, cette institution a assumé à elle seule la responsabilité de la sauvegarde et de la mise en valeur des monuments historiques.

La création du ministère des Affaires culturelles en 1961 modifie progressivement le rôle de la Commission des monuments historiques et mène à l'adoption, en 1972, de la Loi sur les biens culturels et la création de la Commission des biens culturels du Québec, un organisme dont le rôle devient consultatif.

Pour donner suite à l'adoption de la Loi sur le patrimoine culturel, le Conseil du patrimoine culturel du Québec remplace la Commission des biens culturels et poursuit avec rigueur et ouverture son mandat auprès du ministre de la Culture et des Communications.

Depuis 1922, le concept de patrimoine a connu au Québec une évolution qui l'a fait passer de patrimoine-monument historique ayant pour mission de rappeler le passé, au patrimoine-bien culturel, une ressource et un actif à développer. La législation québécoise a reflété cette évolution en élargissant progressivement les catégories de biens susceptibles d'être reconnus et protégés. La Loi sur le patrimoine culturel, adoptée le 19 octobre 2011, s'inscrit dans cette continuité en y intégrant notamment la notion de patrimoine immatériel et le paysage.

Mission

Le Conseil du patrimoine culturel du Québec est un organisme consultatif qui relève du ministre de la Culture et des Communications.

Il conseille le ministre en matière de connaissance, de sauvegarde, de mise en valeur et de transmission du patrimoine culturel québécois.

Le Conseil est composé de douze membres, dont un président et une vice-présidente qui occupent leur poste à temps plein. Les membres sont nommés par le gouvernement en fonction de leur expertise, de leur formation et de leur expérience dans divers domaines reliés au patrimoine culturel.

Mandat

Reconnu pour ses connaissances et son expertise en matière de patrimoine, le Conseil exerce un mandat qui s'articule autour des fonctions suivantes :

1. Aviser et conseiller le ministre en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel et de la Loi sur les archives.

2. Entendre des citoyens ou des groupes lors d'auditions privées, de consultations publiques et de représentations.

Plus particulièrement, il accomplit les actions suivantes :

- Conseiller le ministre sur toute question que celle-ci lui réfère;
- Donner des avis pour la désignation du patrimoine immatériel, d'un personnage historique, d'un événement ou d'un lieu historique;
- Analyser les demandes d'attribution d'un statut juridique de classement de biens patrimoniaux ou de déclaration de sites patrimoniaux;
- Donner des avis sur les plans de conservation des immeubles et sites patrimoniaux classés à compter du 19 octobre 2012 et des sites patrimoniaux déclarés;
- Donner des avis sur la délimitation des aires de protection des immeubles patrimoniaux
- Étudier les demandes de désignation de paysages culturels patrimoniaux;
- Produire un état de situation quinquennal de la gestion des sites patrimoniaux transférés aux municipalités;
- Donner des avis sur l'agrément de services d'archives privées, sur le dépôt de documents d'organismes publics et sur le calendrier de conservation des documents des organismes publics visés par la Loi sur les archives;
- Tenir des consultations publiques sur les projets de déclaration de sites patrimoniaux et recevoir en audition tout citoyen ou groupe qui souhaite faire connaître sa position sur toute question visée par la Loi;
- Fixer la juste valeur marchande d'un bien patrimonial acquis par donation par soit un musée constitué en vertu de la Loi sur le Musée des beaux-arts de Montréal ou de la Loi sur les musées nationaux, soit un centre d'archives agréé ou une institution muséale reconnue; Réaliser des études et recherches sur divers sujets d'intérêt en patrimoine.

Déclaration des valeurs :

Le Conseil du patrimoine culturel du Québec entend respecter les mêmes valeurs que celles mises de l'avant par l'administration publique, soit les normes de comportement suivantes, attendues de toute personne qui travaille au Conseil : compétence, impartialité, intégrité, loyauté et respect.

CRÉER UNE NOUVELLE HABITUDE

(suite de la page 9)

À chaque semaine, prenez le temps de noter ce que vous avez fait de plus pour rencontrer votre objectif. Regardez votre semaine à venir pour y accorder du temps. Ne dites pas que vous manquez de temps, mais prenez le temps. Une suggestion est aussi d'identifier les contraintes potentielles pour trouver un plan B à l'avance. Il pleut? Il neige? Vous êtes fatigué? Vous manquez de temps? Que pouvez-vous faire dans l'une ou l'autre des situations?

Rappelez-vous que se fixer un objectif ou une résolution, c'est bien plus que sa réalisation. C'est surtout le sentiment de persévérer malgré les imprévus, malgré les contraintes, et l'appréciation du chemin parcouru. C'est l'investissement de son temps et de son énergie dans une priorité qui vous tient à cœur, une intention placée en tête de liste lors de votre bilan personnel.

Alors en terminant, quelles habitudes de vie aimeriez-vous maintenir? Arrêter? Ajouter?

À vous le crayon... et l'action!

**Rédigé par Rébecca Rémillard,
M.Sc., consultante en préparation mentale**

là où la tradition se goûte!



LA CABOSSE D'OR
CHOCOLATERIE

Tous nos gâteaux maintenant disponibles **SANS GLUTEN**

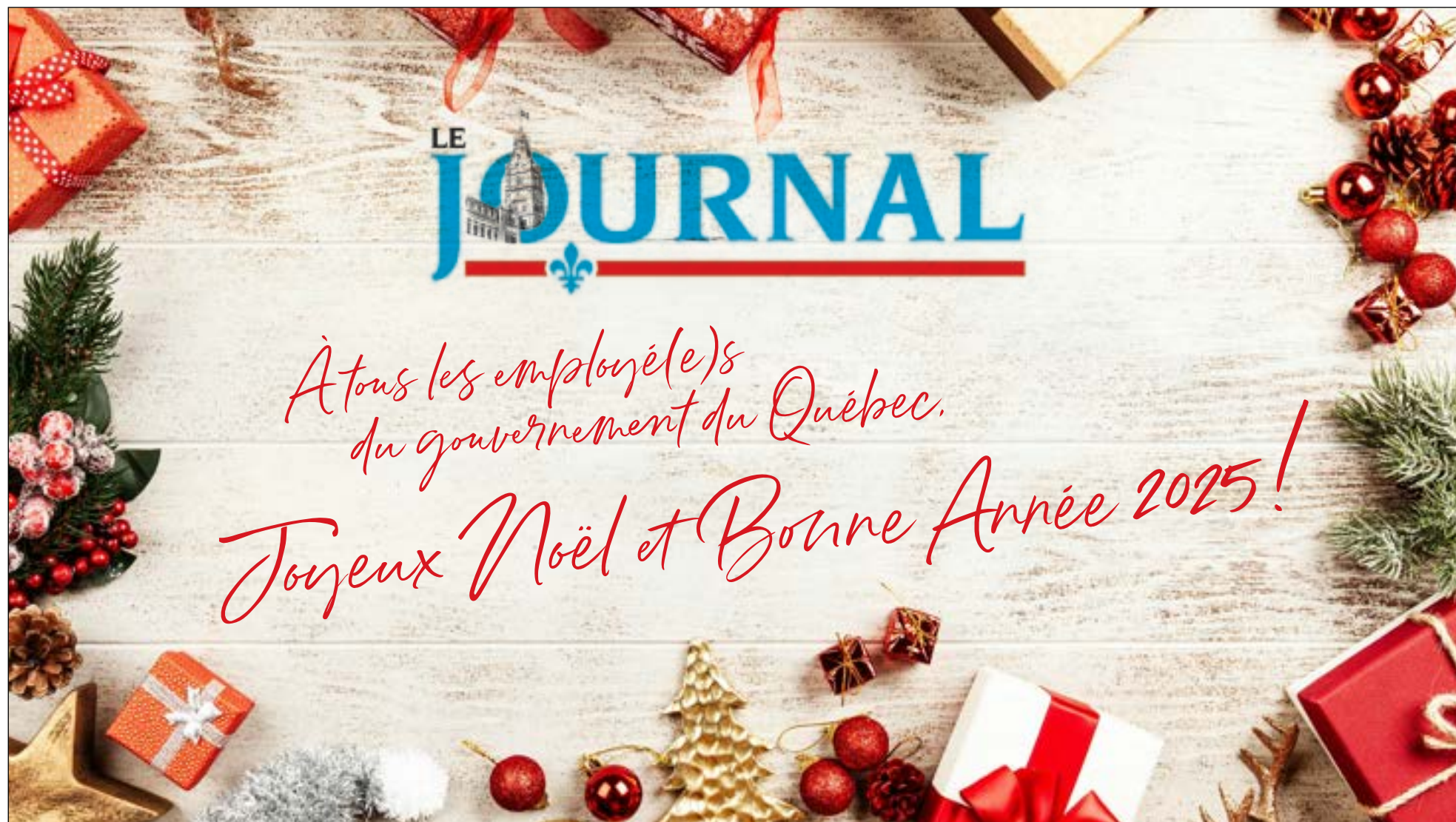


Tous nos sorbets et crèmes glacées maison



La plupart de nos emballages de chocolats et bonbons

www.lacabossedor.com 973, chemin Ozias-Leduc, Otterburn Park (450)464-6937



LE JOURNAL

*À tous les employé(e)s
du gouvernement du Québec.*

Joyeux Noël et Bonne Année 2025!



+ 30%*
d'économies d'impôt

REER
conventionnel

REER+
au Fonds

COTISER AU REER+, c'est 30 %* plus payant.

En plus de bénéficier d'une retraite avantageuse, investir au Fonds, c'est contribuer au maintien de centaines de milliers d'emplois de qualité au Québec.

Cotiser maintenant
reerplus.com

* La souscription d'actions du Fonds de solidarité FTQ peut donner droit aux crédits d'impôt relatifs aux fonds de travailleurs. Les crédits d'impôt sont de 30 %, soit 15 % au Québec et 15 % au fédéral, et limités à un montant de 1 500 \$ par année d'imposition, ce qui correspond à l'achat d'actions du Fonds de solidarité FTQ d'un montant de 5 000 \$.

Veillez lire le prospectus avant d'acheter des actions du Fonds de solidarité FTQ. Vous pouvez vous procurer un exemplaire du prospectus sur le site Web fondsftq.com, auprès d'un responsable local ou aux bureaux du Fonds de solidarité FTQ. Les actions du Fonds de solidarité FTQ ne sont pas garanties, leur valeur fluctue et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement dans l'avenir.